

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le jeudi 5 mai 2016, à 16 h 37, au lieu habituel des délibérations.

SONT PRÉSENTS : M. le maire Pierre Corbeil ainsi que les conseillers et conseillères Mme Lorraine Morissette, M. Pierre Potvin, Mme Céline Brindamour, M. Gilles Bérubé, Mme Sylvie Hébert, M. Bernard Gauthier et M. Robert Quesnel.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Me Sophie Gareau, directrice générale, Mme Lynda Bernier, greffière adjointe, et M. Danny Burbridge, directeur du Service des infrastructures urbaines.

SONT ABSENTS : Me Annie Lafond, greffière, Mme Chantale Gilbert, trésorière, Mme Diane Boudoul, directrice des ressources humaines et M. Robert Migué, directeur des communications.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2016-239

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 5 mai 2016.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le jeudi 5 mai 2016, à 16 h 37, au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté tel que préparé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2016-240

Adoption du règlement 2016-18.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par le conseiller Bernard Gauthier,

QUE le règlement 2016-18, amendement le règlement 2016-16 décrétant une dépense de 7 661 200 \$ et un emprunt de 7 661 200 \$ afin de réaliser des travaux relatifs à la réfection ou la construction de services municipaux et d'infrastructures, et divers travaux connexes, dans le but d'établir la part de la compensation applicable à la partie des travaux relative à l'assainissement des eaux usées dans le secteur Val-Senneville, soit et est adopté tel que rédigé.

Conformément à l'article 365 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture de ce règlement n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise aux membres du conseil de ville au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture d'isolant thermique de polystyrène extrudé pour la place publique, la 9e Rue et la 14e Rue;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, quatre entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis, soit:

| SOUSSIONNAIRES | MONTANT INCLUANT LES TAXES |
|--|-----------------------------------|
| Rona C. Caron – 9223-3196 Québec inc. | 73 706,15 \$ |
| Volumat inc. | 76 712,17 \$ |
| Produits forestiers Universal du Canada inc. | 72 319,82 \$ |
| Wolseley Canada inc. – Division Témispal | 73 937,20 \$ |

ATTENDU QUE la soumission déposée par Produits forestiers Universal du Canada inc. n'est pas conforme aux spécifications mentionnées dans le cahier des charges quant aux caractéristiques techniques du produit, et doit par conséquent être rejetée;

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Rona C. Caron (9223-3196 Québec inc.), pour la somme de 73 706,15 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2016-241

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture d'isolant thermique de polystyrène extrudé pour la place publique, la 9e Rue et la 14e Rue, et octroi du contrat à Rona C. Caron.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture d'isolant thermique de polystyrène extrudé pour la place publique, la 9e Rue et la 14e Rue, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Rona C. Caron (9223-3196 Québec inc.), pour la somme de 73 706,15 \$ incluant les taxes.

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir entre les parties, le cas échéant.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2016-242

Approbation des documents d'appel d'offres relatifs à des travaux d'aménagement de surface à être réalisés sur le pourtour du nouveau bâtiment du Marché public de Val-d'Or, sur la 8e Rue (parc Pierret) et autorisation de procéder à cet appel d'offres.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par le conseiller Bernard Gauthier,

QUE les documents d'appel d'offres relatifs à des travaux d'aménagement de surface à être réalisés sur le pourtour du nouveau bâtiment du Marché public de Val-d'Or, sur la 8e Rue (parc Pierret), soient et sont approuvés tels que préparés.

QUE M. Danny Burbridge, directeur du Service des infrastructures urbaines, soit et est autorisé à procéder à cet appel d'offres et à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis à cette fin.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE
Correspondance.

La greffière adjointe n'a retenu aucune correspondance à communiquer à l'assemblée.

COMMENTAIRE
Période de questions réservée au public.

Aucune question.

RÉSOLUTION 2016-243
Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,
APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,
QUE la séance soit levée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Et la séance est levée à 16 h 46.



PIERRE CORBEIL, maire



LYNDA BERNIER, greffière adjointe